

Le Greffier

FJ/MH/sr/1305

Madame Virginie DEFRANG-FIRKET

Députée wallonne
route du Condroz, 148A

4121 NEUPRE

Namur, le 1 août 2016

Madame la Députée wallonne,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°1305 du 20 juillet 2016 que nous adresse ce jour Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.

La question et la réponse seront publiées sur le site du Parlement de Wallonie www.parlement-wallonie.be.

Je vous prie de croire, Madame la Députée wallonne, à l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric JANSSENS

Question n° 1305 de DEFRANG-FIRKET Virginie

à PREVOT Maxime, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

N° :

Réception : 20 juillet 2016

Echéance : 11 août 2016

Matière :

Objet : la sécurisation du quai des Ardennes à Liège

Question écrite

Le quai des Ardennes à Liège semble particulièrement dangereux, spécialement dans son tronçon situé entre le pont des Grosses Battes et le carrefour du pont de Chênée. La sécurité, particulièrement pour les piétons qui doivent le traverser ou s'y déplacer, semble poser problème.

Dans le plan Infrastructures 2016-2019, Monsieur le Ministre annonce une enveloppe budgétaire à hauteur de 2,4 millions pour la « sécurisation de la traversée de Chênée » .

Le quai des Ardennes est-il concerné ? Le cas échéant, sur quel tronçon ?

Monsieur le Ministre dispose-t-il de données statistiques quant au nombre d'accidents corporels sur ce tronçon, par type d'usagers, ces dix dernières années ?

Est-il conscient qu'aucun passage pour piétons n'y est disponible sur une distance d'environ un kilomètre, alors que quatre arrêts de bus sont situés du côté de l'Ourthe, de l'autre côté des habitations et commerces donc ?

Qu'envisage-t-il à ce niveau ?

Des aménagements adaptés (ronds-points, rétrécissements des voies à certains endroits, passages pour piétons surélevés, etc.) sont-ils actuellement à l'étude ?

Quel budget la Région a-t-elle dégagé pour ces projets précis ?

Un calendrier est-il d'ores et déjà établi pour la réalisation des travaux ?

Réponse

Ce chantier fait effectivement partie de l'ensemble des dossiers repris dans le Plan Infrastructures 2016-2019, pour lequel une enveloppe budgétaire non négligeable de 2,4 millions d'euros a été retenue. Par ailleurs, ce dossier sera fait en parfaite collaboration avec la Société wallonne régionale du transport qui

interviendra pour la création d'aménagements favorisant l'utilisation du transport en commun. Le montant global de l'investissement sera donc bien supérieur.

Il est prévu que la sécurisation de la traversée de Chênee couvre bien l'ensemble de la traversée depuis le pont des Grosses Battes jusqu'au Boulevard de L'Ourthe.

Actuellement, le projet étant toujours dans sa phase d'étude, mon Administration ne peut pas encore dire avec précision que le projet sera mis en œuvre. Toutefois, le carrefour au niveau de la Place Willems devrait être revu et les usagers faibles, tels les piétons, seront bien pris en considération. En outre, compte tenu de la largeur de la chaussée, la réalisation d'ilots, pour permettre les traversées piétonnes en plusieurs tronçons sécurisés, sera intégrée au projet.

Quant aux données statistiques, la zone concernée est en grande partie considérée comme un tronçon à moyen risque (du pont des Grosses Battes à la rue des Grands Prés-n°61) et comporte une zone à moyen risque au droit du virage situé à hauteur des rues Jobette et Chevy.

Précisément, voici les statistiques récoltées sur la période 2003-2013 sur l'ensemble du tronçon à aménager :
66 accidents ayant provoqué 86 victimes :
2 décès (1 piéton et 1 en voiture), 3 blessés graves et 81 blessés légers.
Parmi ces 86 victimes, les types d'usagers se répartissent comme suit : 58 en voiture, 10 en cyclomoteur, 8 en moto, 7 piétons, 2 en vélo et 1 en bus.

Comme l'honorable membre le voit, le plan Infrastructures 2016-2019 a donc bien pris en considération cette zone à moyen risque et va surtout permettre la réalisation des aménagements requis afin de sécuriser ce tronçon routier.

Enfin, au niveau calendrier, l'étude de ce dossier va être externalisée. Un timing précis n'est donc pas encore connu à ce jour. Mais quoi qu'il en soit, les travaux devront bien être réalisés d'ici 2019.